Statut pour les aesh, où en est-on ?

lundi 14 septembre 2026, par CGT

NOUS SOMMES ENCORE LOIN DU COMPTE !

La discussion sur la « fonctionnarisation » des AESH a déjà fait l'objet de 2 groupes de travail au ministère.

Depuis le départ, la CGT Éduc'action dénonce un faux semblant cachant en réalité la création de « nouveaux métiers ». Ces derniers seront alors éligibles au futur statut comme ceux de coordonnateur•trices PAS (avec la responsabilité de la gestion des collègues), ceux d'AESH référent•es avec de nouvelles missions ou enfin ceux d'agent•es d'accessibilité. Ce n'est donc absolument pas un plan de fonctionnarisation. Seulement quelques AESH (entre 10 et 20 %) seront trié•es sur le volet pour assurer de nouveaux métiers. Ce scénario empreint de mensonge est inadmissible !